



modification des horaires de travail sur temps partiel aménagé

Par **cotoma**, le **04/06/2009** à **12:39**

Bonjour,

Employée depuis 13 ans, je suis actuellement en arrêt maladie. Il y a 4 ans, j'ai réduit mon temps de travail pour des raisons de santé (je suis travailleur handicapé) suite à la demande de la médecine du travail. Actuellement, mon entreprise revoit les horaires de travail pour une partie des employés et dans ce cadre, j'ai reçu une lettre en recommandé avec AR de proposition de modification des horaires. Il ne m'est pas possible de reprendre mon travail de façon différente (dixit médecin du travail. Quelles sont les solutions qui s'offrent à moi? Dois-je refuser cette modification comme tout autre employé ou ai-je un droit particulier par mon statut de travailler handicapé ou par les restrictions notés par le médecin du travail lors de mes visites? Merci de vos réponses.